

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le Cinq Juillet à 19 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, DELAGE, MENEAU, BLANCHARD, SAMPEDRO, SALLÉ, DELANNOY, RIGARD, POMMIER

Absents : Mmes BORNE, CORNET, GUYOMARCH

Pouvoirs : Mme CORNET à M. POMMIER

Mme GUYOMARCH à M. MENEAU

Date de convocation : 28/06/2016

Objet : Devenir du projet de l'école

DEVENIR PROJET ECOLE

Monsieur le Maire signale au Conseil qu'il trouve que le projet de l'école prenait des proportions importantes, que l'effectif scolaire est en baisse et que les enseignantes n'ont plus les exigences demandées il y a 2 ans.

Suite à une rencontre avec Mme CHEHADÉ en présence de M. DELAGE, celle-ci précise qu'elle n'est pas contre le fait de revoir ce projet dans proportions plus modestes.

Monsieur LUCAS présente également son point de vue. Effectivement les exigences de l'ancienne directrice de l'école étaient beaucoup plus importantes et les effectifs étaient régulièrement en hausse jusqu'en 2013. Il faut constater que depuis, il y a une baisse importante des élèves.

Un projet avec 1 classe, 1 salle de motricité, 1 salle de réunion, 1 local technique et la réfection des toilettes conviendrait à tout le monde.

Effectivement le résultat de l'appel d'offres n'a pas été favorable : seulement 5 % de moins que l'estimation faite par l'architecte.

Il précise que la différence de projet n'entraînerait pas une économie extraordinaire pour la commune.

M. FOURNIER précise que le résultat des offres les moins disantes se chiffre à 923 445 € HT, somme à laquelle il convient d'ajouter 50 000 € d'options.

Il précise en outre, que nous ne sommes pas sûrs des aides financières, puisqu'aucune notification n'a été faite, hormis pour la DETR, et que nous sommes limités au niveau de l'emprunt. Il ne voudrait pas que nous nous trouvions dans l'incapacité de prendre en charge d'autres travaux importants parce que nous serions trop endettés.

Il propose donc aux conseillers présents de voter pour ou contre la continuité du projet actuel.

Le vote produit : 12 voix contre la continuité du projet et 2 voix pour la continuité.

Le Conseil Municipal décide donc d'abandonner le dossier actuel et de se pencher sur la réalisation d'un nouveau projet plus modeste et plus en rapport avec nos capacités financières.

Un courrier sera adressé à la Préfecture du Loiret signalant que nous abandonnons la subvention DETR accordée.

Le maire



Le secrétaire

Les conseillers